

« Qui trop embrasse, mal étreint ». Si l'on a trop d'objectifs, on risque de n'en atteindre aucun. Par contre, si l'on n'en énonce qu'un, forcément, on se le rappelle constamment.

Celui qui me tenait fortement à cœur, c'est celui de la certification. Pour rappel, un élève qui termine sa formation dans les CEFA passe son examen, reçoit sa certification, il peut alors se présenter en entreprise, il a son diplôme. Un enfant qui présente ses examens d'apprenti, qui termine sa formation dans les IFAPME, doit représenter – même s'il a réussi – son examen devant un autre jury, simplement parce que la Région wallonne n'a pas la compétence des certifications.

Ma proposition de résolution allait dans le sens de dire que la Fédération Wallonie Bruxelles délègue son pouvoir de certification circonscrit à ce secteur-là et que les enfants ne doivent pas représenter, pour la deuxième fois, un même examen. D'autant plus que l'on a parfois dans les jurys, les mêmes personnes des deux côtés. Avouez tout de même que c'est relativement absurde.

Pour étayer cette demande et cette proposition, j'ai rappelé, comme M. Drèze l'a très bien fait :

- les différents accords de coopération entre la Communauté française, Région wallonne, et Cocof ;
- la sixième réforme de l'État qui fait une part belle à l'alternance qui est transférée aux Régions ;
- le plan Marshall 4.0 qui dit qu'il faut valoriser l'alternance afin de retrouver une promotion de l'emploi ;
- les divers arrêtés de Gouvernement wallon qui disent que le contrat en alternance doit être commun à la Communauté française, qu'il faut harmoniser l'ensemble, les visites en Allemagne, en Suisse et le symposium organisé par le ROI ;
- la Déclaration de politique régionale qui rappelle également que la formation en alternance, et entre autres à l'IFAPME, doit avoir une véritable certification ;
- les déclarations des différents ministres, que ce soit Mme la Ministre de l'Emploi, Mme Milquet, ex-ministre, et actuellement Mme Schyns qui parle, elle, « de certification harmonisée » – on est donc bien sûr la thématique que l'on veut développer – et le groupe de travail technique du 26 février 2015. Il faut savoir également qu'en Suisse comme en Communauté germanophone, les organismes qui sont les pendants de l'IFAPME ont la capacité de certifier ; ils ne doivent pas passer par un autre organisme ;
- les différentes promesses répétées de la Déclaration de politique régionale qui parlent toutes d'une certification harmonisée.

Comme je l'ai dit tantôt, nos demandes sont plus circonscrites, mais plus précises, puisqu'elles vont plus loin dans l'exigence.

La première demande que nous formulons vise à mettre en place une certification harmonisée, elle rejoint ce qui a été dit par M. Drèze.

La deuxième va plus loin, puisqu'elle vise à garantir que les certifications professionnelles délivrées par l'IFAPME emportent les mêmes effets de droits que les certifications de l'enseignement qualifiant.

Voilà ce sur quoi il faudra se prononcer.

Je terminerai en énonçant trois nota bene. Comme je l'ai dit tantôt, l'on aura compris que cette différenciation relève d'un temps que les plus jeunes d'entre vous n'ont pas connu, puisque cela relève des guerres entre les différents systèmes qui se sont créés – l'IFAPME dépendant de l'UCM et les CEFA dépendant de l'enseignement – et des difficultés de se parler. J'espère que c'est un peu résolu aujourd'hui.

On l'a introduite parce que l'on se dit qu'étant donné que ce sont les deux mêmes partis qui sont au Gouvernement – à la Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne – cela doit être beaucoup plus simple de pouvoir mettre les ministres autour de la table et d'arriver à un consensus sur un projet que l'on sait porteur et sensé.

Troisième élément, là c'est plutôt mon côté plus régionaliste, je me dis que si finalement on avait, en Région wallonne, la compétence de l'enseignement, de la formation et de l'emploi comme cela se fait dans d'autres pays, ce serait beaucoup plus simple et cela serait déjà résolu depuis longtemps et cette proposition aurait été acceptée depuis pas mal de temps.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Je voudrais dire, en préambule, Madame la Présidente, que cette question devait initialement être posée voici un mois. Elle perd donc un peu de son sens, encore que, pour partie les réponses sont dans les documents et les décrets que l'on doit traiter aujourd'hui.

La question était la suivante. Au vu des contacts que Mme la Ministre a eus, suite à son initiative – que je félicite au passage – de faire le tour des entrepreneurs, des indépendants et des différents opérateurs, il nous semblait qu'il y avait pas mal d'ignorance, de réticence et de méconnaissance dans le chef de bon nombre d'opérateurs.

Les questions sont assez simples. Pouvez-vous me décrire brièvement quels sont les retours de vos visites sur le terrain, Madame la Ministre, pour promouvoir la formation en alternance ? Avez-vous pu observer une certaine méconnaissance des petits indépendants sur la possibilité de recruter un jeune en stage ? Quels arguments mettent en avant les employeurs réticents à prendre des stagiaires ?

Ces questions sont un peu obsolètes, encore que.

Mme la Présidente. - Je proposerais que Mme la Ministre réponde à la question de M. Legasse, si vous êtes d'accord. Nous entamerons ensuite les débats sur les projets de décret et les propositions de résolution.

Je vous demande qu'à chaque fois que vous interviendrez, de bien vouloir me dire sur quoi vous parlez. Je vous proposerais, dans l'ordre, de commencer par les projets de décret et ensuite par les propositions de résolution.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Si les députés me le permettent, je pourrai également réagir dans la foulée, pour que cela soit complet, aux deux propositions de résolution. Ensuite, si vous avez des précisions, je resterai pleinement à l'écoute et disponible tout au long de nos travaux.

Monsieur le Député, les tables rondes organisées par le syndicat neutre des indépendants, ont rassemblé – vous l'avez dit, Monsieur Legasse – des chefs d'entreprise, tous secteurs professionnels confondus, qu'ils connaissent ou pas l'alternance, qu'ils la pratiquent ou pas, mais aussi des représentants des opérateurs de formation wallons, c'est-à-dire des représentants de l'IFAPME et du FOREM.

Les rencontres ont permis de mieux appréhender et objectiver les attentes, de percevoir aussi comment les employeurs ressentaient la formation en alternance, quelles étaient ses opportunités ou ses freins.

Les matinées ont donc été extrêmement enrichissantes et, en tout cas, pour ma part, ont permis de relever plusieurs constats.

D'abord, comme souvent, le paysage manque de lisibilité pour les entreprises et bien sûr, elles manquent encore plus de lisibilité pour les entreprises qui n'ont pas encore franchi le pas d'accueillir en leur sein un apprenant en alternance.

Par contre, même si le paysage n'est pas extrêmement lisible, l'intérêt et la volonté de s'impliquer dans le dispositif restent les éléments positifs constants qui ressortent de chacune des tables rondes. Pour chacune des tables rondes, nous avons ressenti chez des entrepreneurs qui ne percevaient pas bien au départ

comment s'organisait l'alternance un véritable intérêt et une volonté de pouvoir s'impliquer, le cas échéant.

La question du coût de la rétribution des apprenants n'a jamais été remise en cause, n'a jamais été soulevée comme étant un frein éventuel à l'accès à l'alternance.

Le point d'attention le plus souvent relevé par les entreprises semble être la motivation des jeunes en lien avec les *soft skills*, c'est-à-dire toutes les compétences relatives au respect de l'horaire – cela fera plaisir à M. Henquet – au respect de la règle, des injonctions qui sont données, et cetera, et peut-être aussi la cohabitation dans des équipes.

Une autre question, qui souvent était sur la table, était celle de l'orientation et de la bonne orientation des jeunes dans le métier choisi. Trop souvent, en clair, il y a des abandons très rapides en raison d'une orientation mal réalisée au départ.

Un constat intéressant aussi est la dénonciation par un jeune apprenant en fin de formation de la difficulté de poursuivre un cursus scolaire, par exemple de s'inscrire dans un cursus de bachelier. En l'occurrence, c'était un jeune chauffagiste qui terminait, donc il pouvait exercer comme chauffagiste, mais il avait l'envie d'aller plus loin. Pour lui, se levait tout de suite la barrière de : « Comment fais-je quand je n'ai pas un titre équivalent au CESS qui me permettrait de m'engager vers un baccalauréat ? ». Il y a des filières, mais cela prend du temps, ou parfois c'est extrêmement décourageant, comme le jury central. Ce n'est pas simple pour un jeune de 18 ans.

Une évaluation complète de l'impact de ces tables rondes sera disponible à l'automne. Elle sera en outre complétée par les résultats de l'enquête qui sera lancée auprès des PME wallonnes dès la semaine prochaine. Ce sera un package global que je vous présenterai dès la rentrée.

Dans la foulée, voici quelques mots sur les résolutions. Par rapport à la résolution relative à la formation en alternance, tout d'abord, je me réjouis bien sûr de cette résolution, puisque l'ensemble des demandes correspond parfaitement à ce qui vient d'être présenté lors de notre commission. D'une part, cela correspond aux objectifs et mesures sur lesquels le Gouvernement s'est engagé, notamment dans le cadre du plan Marshall 4.0, avec la question de la création de la plateforme unique interactive pour mieux gérer les places de stages et pour favoriser le *matching* entre l'offre et la demande. Cela correspond à la question de la certification avec une volonté des mêmes effets de droits pour les jeunes issus de la formation en alternance. Cela correspond à la poursuite et l'amplification de l'intégration de clauses sociales flexibles et de formation dans les marchés publics – c'est indispensable.

La mise en œuvre d'un dispositif unique multipartenarial d'orientation, en répondant à la question de M. Legasse, c'est à nouveau évident que nous devons continuer à poursuivre cet objectif autour des trois cités des métiers et des CEFO qui y sont associés. Mais c'est aussi correspondre parfaitement aux objectifs de la reconfiguration des incitants financiers. Je pense au renforcement de la qualité de l'encadrement de nos jeunes en entreprises, en conditionnant l'octroi de la prime à la formation du tuteur et dans les centres de formation via la pérennisation, voire l'augmentation des référents pour les jeunes, une concentration de leurs missions sur l'accompagnement du jeune et sur son insertion et son maintien dans l'entreprise.

C'est la question de l'engagement des coaches sectoriels qui répond, me semble-t-il, aussi pleinement à vos aspirations et bien sûr l'objectif depuis le début d'augmenter le nombre de places de stages en alternance. À cet égard, le baromètre des places de stages, tel que réalisé en Suisse, verra sa concrétisation via la plateforme de l'OFFA pour laquelle le Gouvernement quadripartite a approuvé le lancement d'un marché public le 7 juillet. Vous voyez que tout se met sur les rails progressivement.

Il reste encore certes quelques avancées à engranger, mais au regard des textes qui vous sont soumis aujourd'hui, les projets en cours et des chantiers qui ont été initiés depuis les deux années de cette législature, la dynamique est bel et bien enclenchée et elle nous promet des résultats enthousiasmants.

L'engagement pris par l'Union wallonne des entreprises, et en particulier son porte-parole, M. Vincent Reuter, lors de la présentation du Pacte pour l'emploi et la formation et de la signature de ce pacte le 30 juin dernier, son engagement de doubler le nombre de places de stages est, me semble-t-il, également tout aussi enthousiasmant et en tout cas un signal extrêmement positif de l'engagement des entreprises dans cette dynamique importante pour notre jeunesse.

En ce qui concerne la résolution qui vise la question de la certification, les propositions formulées dans le cadre de la résolution rejoignent tout à fait l'une des demandes de la résolution PS-cdH que je viens d'aborder. Ces propositions sont de nature à soutenir pleinement la dynamique enclenchée dans le cadre de la reconfiguration des incitants financiers à la formation en alternance, au-delà des accords engrangés lors des gouvernements quadripartites et en particulier lors du Gouvernement quadripartite de la semaine dernière, c'est-à-dire du 7 juillet dernier.

Deux projets de textes ont été adoptés par l'ensemble des gouvernements. Le premier a été approuvé en deuxième lecture le 7 juillet. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'alternance. C'est un arrêté concomitant Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et Cocof qui exécute l'accord de coopération du

24 octobre 2008 qui comprend un quatrième chapitre portant sur la certification.

Dans un objectif de simplification, d'automatisme et de complémentarité entre les opérateurs, ce chapitre vise l'octroi à l'apprenant qui réussit sa formation en alternance auprès de l'IFAPME, ou pour Bruxelles du SFPME, sur la base d'un profil de formation établi par le SFMQ ou le CCPQ de titre équivalent au certificat de qualification de l'enseignement secondaire de plein exercice et au certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnelle – le CE6P.

Sur la base de cet arrêté concomitant, un deuxième projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française a été approuvé en première lecture lors du Gouvernement conjoint Région wallonne-Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet arrêté vise à définir les modalités selon lesquelles les titres délivrés par l'IFAPME ou le SFPME peuvent être déclarés équivalents au certificat de qualification de l'enseignement secondaire de plein exercice et au certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel – le CE6P.

En outre, les apprenants qui ne pourraient pas accéder au CE6P selon ces modalités auront la possibilité de présenter une épreuve qui mènerait à l'obtention du certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel via le jury de la Communauté française.

Ces avancées sont également soutenues par les partenaires sociaux dans le cadre du Pacte pour l'emploi et la formation. L'objectif partagé par tous est de faire de l'alternance une filière d'excellence qui permet de véritables perméabilités entre les différents systèmes, entre les différents niveaux d'enseignements et de formations, en levant les barrières qui se dressent devant les jeunes, de sorte qu'ils sortent des filières de formations professionnelles. Souvenez-vous, c'est typiquement ce que nous avons vu dans le modèle suisse ; c'est la qualité de la perméabilité entre les types de formations, les types d'enseignements et les niveaux également avec des passages extrêmement facilités. C'est le modèle que nous devons garder en tête et nous devons y tendre avec l'engagement plein et complet de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle je me suis autorisée à en parler quelque peu, puisque votre projet évoque largement ce point de vue.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - C'est un peu décousu, mais permettez-moi de profiter de la réplique...

Mme la Présidente. - Oserais-je dire que dans cette commission tout est dans tout ?

M. Legasse (PS). - Tout est permis.

Mme la Présidente. - Non, pas tout est permis ! Tout est dans tout, Monsieur Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais profiter de la réplique pour féliciter la ministre de l'initiative et du tour de Wallonie de tables rondes qui a été effectué, parce que vraiment, le résultat qui en ressort est positif.

La formation en alternance mérite d'être développée – on est tous d'accord sur le sujet – et pratiquée de manière abondante. Un jeune qui a été formé à la fois à la pratique et à la théorie, a une vraie connaissance du travail sur le terrain et a beaucoup de chances de décrocher un job. Je voulais vraiment profiter de la réplique pour féliciter Mme la Ministre, parce qu'il y a parfois des critiques, mais la critique est aisée.

Mme la Présidente. - La réponse à la question a été faite, la réplique a été faite. La présentation des deux résolutions, c'est fait. La présentation des quatre décrets, c'est fait.

Je vous propose d'entamer le débat, nous commencerons sur les quatre décrets, s'il vous plaît, et n'oubliez pas de préciser lorsque vous faites référence à l'un ou l'autre.

Le principe a toujours été de commencer d'abord par le global et ensuite par l'analytique. Êtes-vous d'accord sur la proposition ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - C'est pour connaître la marche à suivre, comme nous nous sommes réparti le travail, peut-être serait-il bon de reprendre l'ordre de présentation de Mme la Ministre, pour être cohérent.

Mme la Présidente. - Je vous propose de commencer par un débat général avant les quatre décrets et ensuite nous entamerons l'analytique et, à chaque fois, vous préciserez pour l'analytique quels sont les points ou quel est le décret auquel vous vous référez s'il y a des différences. On est d'accord ? Après ce seront les articles.

Le MR, vous vous êtes partagé la tâche, la division du travail. Qui commence ?

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Si j'ai bien compris, on va commencer avec le projet de décret modifiant la législation relative aux bonus de démarrage et de stage.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Un groupe a-t-il une intervention globale ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, tout d'abord, je n'ai pas voulu rentrer, tout à l'heure, dans la polémique avec M. Henquet – que j'aime beaucoup au demeurant – quant à la présentation de ces quatre projets de décret aujourd'hui. Vous êtes un peu en opération commandée, c'est normal, c'est un peu le jeu de l'opposition de faire croire que, quand on n'a pas de projet de décret à l'ordre du jour, on ne travaille pas.

Je ne vous cache pas que cela m'agace toujours un peu quand on dit cela, puisque des gens lisent les rapports et donc on a l'impression que quand on a des séances composées de questions, elles sont souvent nombreuses, cela fait partie aussi du travail parlementaire, un des rôles premiers, c'est le contrôle du Gouvernement, et je ne voudrais pas en tout cas faire croire aux personnes qui nous lisent – parce que l'on est lus – que l'on ne travaille pas lors de ces sessions.

Mme la Ministre l'a dit également et Mme la Présidente est revenue tout à l'heure avec une phrase que j'utilise beaucoup, qui est : « Tout est dans tout ». Il y avait une certaine cohérence à présenter ces textes. D'ailleurs, cela ne vous aura pas échappé que l'ordre a son importance au niveau de ces quatre projets de décret qui nous sont présentés aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je me permets de dire simplement que je critiquais la répartition, pas le fait qu'il y a surabondance de travaux à certains moments et absences à d'autres moments, si l'on pouvait équilibrer tout, ce serait mieux.

M. Prévot (PS). - Avec évidemment – et cela, je pense que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître – le fait que l'on a l'habitude dans cette commission en tout cas que Mme la Ministre nous apporte des projets généralement concertés. C'est un mode de travail qui lui est propre depuis le début de la législature et il fonctionne, il a fait ses preuves. On a pu en débattre ici à de nombreuses reprises. Mme la Ministre a dû faire le gros dos parfois. Je sais que M. Jeholet était coutumier du fait ; à sortir et essayer en tout cas. Je vous le dis, c'est le rôle de l'opposition de faire croire que l'on n'avance pas. Force est de constater – et je sais que pour les membres effectifs de cette commission, vous êtes toujours intellectuellement honnêtes – il faut quand même remarquer que l'on a ici encore quatre textes cohérents qui avancent dans le bon sens et donc, on ne pouvait que remercier Mme la Ministre pour ces quatre projets de décret à l'examen aujourd'hui.

Au niveau de mon groupe, nous avons une double raison de nous réjouir. Tout d'abord, on est satisfaits de la teneur de ce Pacte pour l'emploi et la formation qui a été signé avec des partenaires sociaux le 30 juin. C'est capital selon moi de faire référence justement à ce pacte